



Dix principes de sciences participatives

Les sciences participatives sont un concept flexible qui peut être adapté et appliqué dans de nombreuses situations et disciplines. Les déclarations ci-dessous ont été développées par le groupe de travail «Echanger les bonnes pratiques et renforcer les capacités » de l'European Citizen Science Association, mené par le Muséum d'Histoire Naturelle de Londres, avec la contribution de nombreux membres de l'Association, afin d'établir les principes clés que nous considérons, en tant que communauté, comme sous-tendant les bonnes pratiques en matière de sciences participatives. Cette traduction a été réalisée par Gregoire Loï, Gérald Mannaerts and Romain Julliard, Natural History Museum, Vigie-Nature, Paris, et Marc Lipinski.

- 1. Les projets de sciences participatives impliquent des citoyens de façon active dans un processus de nature scientifique qui génère de nouvelles connaissances ou une meilleure compréhension de ce processus.** Les citoyens jouent un rôle significatif dans les projets dans lesquels ils peuvent s'investir en tant que contributeurs, partenaires ou chefs de projet.
- 2. Les projets de sciences participatives apportent véritablement quelque chose à la science.** Par exemple, en fournissant une réponse à une question de recherche, en éclairant à travers l'amélioration des connaissances, **des décisions de gestion ou des politiques environnementales.**
- 3. Aussi bien les chercheurs que les citoyens tirent bénéfice de leur participation à ces projets.** Citons parmi ces rétributions : la publication de résultats de recherche, l'acquisition de connaissances, le plaisir personnel à participer, la contribution à l'intérêt général, la satisfaction de produire de la connaissance scientifique, notamment pour des questions locales, nationales ou internationales à travers lesquelles cette connaissance peut influencer sur les politiques publiques.
- 4. S'ils le souhaitent, les participants citoyens peuvent s'impliquer aux diverses étapes du processus scientifique,** de la formulation de la question de recherche à la conception du protocole, la collecte et l'analyse des données et la diffusion des résultats.
- 5. Les participants citoyens bénéficient de retours d'information sur le projet.** Par exemple sur la façon dont les données sont utilisées et sur les résultats qui en découlent, qu'ils soient de nature scientifique, politique ou sociétale.
- 6. Les sciences participatives doivent être considérées comme une démarche de recherche comme une autre, avec ses limitations et ses biais qui doivent être pris en compte lors de l'interprétation des données collectées.** Cependant, à la différence des approches traditionnelles de la recherche, les sciences participatives permettent une plus forte implication du public et une démocratisation de la pratique scientifique.
- 7. Les données et les métadonnées produites lors de projets de sciences participatives sont ouvertes et, si possible, les résultats sont publiés en accès libre.** Le partage des données peut intervenir pendant le projet ou à son issue, sauf si des raisons de sécurité ou de protection de la vie privée s'y opposent.
- 8. Les participants citoyens sont remerciés dans les résultats et les publications issus de ces projets.**

9. Les programmes de science participative sont évalués sur leurs productions scientifiques, la qualité des données produites, l'expérience acquise par les participants et au-delà, sur les impacts en matière sociétale ou politique.
10. Les pilotes des projets de science participative prennent en compte les questions légales et éthiques sur les droits d'auteur et de propriété intellectuelle, les accords de partage des données, la confidentialité, la reconnaissance du travail effectué, ainsi que les impacts environnementaux de l'ensemble des activités menées.

Mars 2016, Paris